

# EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09/12/2025 du mardi 9 décembre 2025 20:00

**En exercice :** 15

**Présents :** 8

**Excusés :** 2

**Absents :** 5

**Date de la convocation :**

01/12/2025

**Président de séance :**

Philippe BUSSERON

**Secrétaire de séance :**

Marie-Noëlle MENAT

**Rapporteur :** Philippe

BUSSERON

**N° interne de l'acte :** 2-

**09/12/2025**

**N° de feuillet :**

mardi 9 décembre 2025, le Conseil Municipal de Commune de BAYET s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle de la mairie.

**Membres présents :**

Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Angélique DUBOCAGE, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Nathalie MAY

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Sandrine BORDE à Philippe BUSSERON, Nadia HADJI à Bruno LAMOUCHE

**Membres Absents :**

Grégory BIDEY, Serge DEBOURGES, Olivier HORNBERGER, Laurent MARION, Joffrey MASSON

---

## Délibération 2 - annule et remplace la délibération n° 1/01/09/2025

M. le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu de la promotion interne d'un agent, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Vu l'avis du comité social territorial réuni le 20 novembre 2025,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

1. La suppression de l'emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service maison de l'enfance.
2. La création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au service maison de l'enfance à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.
3. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 8 voix Michel POUYET, Christophe LACOMBE, Nathalie MAY, Bruno LAMOUCHE, Philippe BUSSERON, Marie-Noëlle MENAT, Angélique DUBOCAGE, Véronique LARONDE

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

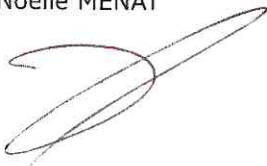
N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 7

Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.

Le Maire

Le Secrétaire de séance,  
Marie-Noëlle MENAT



Certifié exécutoire : 11 décembre 2025  
Transmis au contrôle de légalité le : 11 décembre 2025  
Publié le : 11 décembre 2025